Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260413-20260405-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE DU PONTET EXTRAIT DU REGISTRE
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 10 — Votants: 11 — Absents: 0	**Séance du 13 avril 2026** L'an deux mil vingt-six, le treize du mois de mars à dix-huit heures et trente-huit minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, maire.
Date de convocation : 30/03/2026 Date d'affichage de la délibération : 16/04/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Alex GERBIER, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET et Justine PEPIN **Elu ayant donné pouvoir :** André DAZY à Françoise LESTRAT **Absent :** aucun **Secrétaire de séance** : Ann-Charlotte GINET

Délibération n°2026-04-05: Indemnisation du secrétariat de mairie par les AFP

Depuis leur création, les AFP du Replat et de l'Adret et des Blâches font appel à la mairie pour le travail de secrétariat. Le(a) secrétaire de mairie effectuent différentes tâches administratives pour ces deux structures sur les heures normalement dédiées au secrétariat de mairie.
Ce tâches consistent à :

- préparer les réunions
- rédiger et transmettre les procès-verbaux et délibérations
- élaborer les budgets
- effectuer la comptabilité

Le temps est estimé à environ 3 à 4 jours par an pour l'AFP de l'Adret et des Blâches et 1 à 2 jours pour l'AFP du Replat.

Cette situation a été régularisé par la délibération 2025-07-06 du 21 novembre 2025 portant sur la mise à disposition gratuite du secrétariat de mairie pour le temps et les tâches décrites ci-avant.

Considérant le déficit budgétaire de la commune,
Considérant les bénéfices des AFP du Replat et de l'Adret et des Blâches,
Le maire estime que cette mise à disposition gratuite n'a plus lieu d'être et il demande donc une participation financière des AFP au secrétariat de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** une participation financière de 100€ par an à l'AFP du Replat, à compter de l'année 2026, pour la mise à disposition du secrétariat de mairie
- **DEMANDE** une participation financière de 250€ par an à l'AFP de l'Adret et des Blâches, à compter de l'année 2026, pour la mise à disposition du secrétariat de mairie

Vote : 11 voix pour – à l'unianimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et année précisés ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Ann-Charlotte GINET

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 16 avril 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 16 avril 2026